



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
29 février 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante et onzième session

Point 16 de la liste préliminaire**

**Les technologies de l'information et des
communications au service du développement**

Conseil économique et social

Session de 2016

Point 18 b) de l'ordre du jour provisoire***

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
Science et technique au service du développement**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport passe en revue les principales activités entreprises en 2015 par les parties prenantes en vue de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il tient compte de l'examen d'ensemble réalisé à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2015, dix ans après la deuxième phase du SMSI. Il appelle aussi l'attention sur la demande qui en est résultée de renforcer les synergies entre le SMSI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, également adoptés en 2015.

Le présent rapport a été élaboré à la demande du Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2006/46, avait prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'informer chaque année la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du SMSI. Il se fonde sur les renseignements fournis par des organismes du système des Nations Unies et d'autres entités.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 juin 2016).

** A/71/50.

*** E/2016/1.



Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré conformément à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social. Il contient les renseignements communiqués par 32 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et parties prenantes¹, en réponse à une lettre du Secrétaire général de la CNUCED les invitant à présenter des contributions sur les tendances, les réalisations et les obstacles en matière de mise en œuvre des résultats du SMSI. Il rend compte des principales activités entreprises en 2015, y compris de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI par l'Assemblée générale, qui s'est achevé en décembre 2015.

I. Examen d'ensemble : Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

2. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (par. 111), il est demandé à l'Assemblée générale de procéder à un examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du SMSI en 2015. Dans sa résolution 68/302, adoptée en 2014, l'Assemblée générale a décidé de conclure l'examen d'ensemble en tenant une réunion de haut niveau de deux jours, conformément à son règlement intérieur, à laquelle participeraient les États membres et des représentants de toutes les parties prenantes concernées du SMSI.

3. La réunion de haut niveau s'est tenue à New York (États-Unis d'Amérique), les 15 et 16 décembre 2015. Dans le document final correspondant (A/RES/70/125), ses participants ont réaffirmé le projet du SMSI, qui est d'édifier une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement. Ils ont évalué les progrès accomplis, recenser les lacunes et les difficultés, et formuler des recommandations pour l'avenir. Ils ont salué l'évolution et la diffusion rapides des technologies de l'information et de la communication (TIC), mais ont constaté avec préoccupation que des disparités numériques subsistaient entre les pays et à l'intérieur des pays. Ils ont déterminé les perspectives et les enjeux futurs, et ont présenté des conclusions concertées sur les technologies numériques au

¹ Association pour le progrès des communications (APC) ; Bureau international du Travail (BIT) ; Centre du commerce international (ITC) ; Chambre de commerce internationale – Business Action to Support the Information Society ; Commission de l'Union africaine ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; Commission économique pour l'Europe (CEE) ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ; Conseil de l'Europe ; Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ; End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes ; Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Forum sur la gouvernance d'Internet ; Internet Corporation for Assigned Names and Numbers ; Internet Society ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Organisation mondiale du commerce (OMC) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Telefónica ; Union internationale des télécommunications (UIT) ; Union postale universelle (UPU). Les contributions sont disponibles à l'adresse : <http://unctad.org/en/Pages/CSTD/WSIS-UNSG-Report.aspx>. Tous les sites Web mentionnés dans le présent rapport ont été consultés le 22 février 2016.

service du développement, la réduction du fossé numérique, la création d'un environnement propice, les mécanismes financiers, les droits de l'homme, le renforcement de la fiabilité et de la sécurité des technologies numériques, et la gouvernance d'Internet.

4. La réunion de haut niveau a été précédée par un processus préparatoire intergouvernemental, mené par les Représentants permanents de la Lettonie et des Émirats arabes unis, qui agissaient en qualité de cofacilitateurs, et appuyé par le Bureau du Président de l'Assemblée générale et le Département des affaires économiques et sociales, qui fournissaient des services de secrétariat. L'UIT, l'UNESCO et la CNUCED ont apporté leur contribution tout au long du processus. Les réunions préparatoires intergouvernementales se sont tenues à New York, en juillet et en octobre 2015. Des consultations informelles avec toutes les parties prenantes du SMSI ont été organisées en marge de ces réunions.

5. Un certain nombre de documents préparatoires ont été présentés à l'Assemblée générale dans le but de faciliter les débats. Conformément à la fonction qui lui incombe d'assister le Conseil économique et social en coordonnant le suivi, l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI dans l'ensemble du système des Nations Unies, la Commission de la science et de la technique au service du développement a soumis, à l'issue des débats de fond qui se sont tenus à sa dix-huitième session, en mai, un rapport d'examen décennal (E/2015/31-E/CN.16/2015/4) à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Elle a aussi présenté à l'Assemblée générale une analyse détaillée (*Implementing WSIS Outcomes: A Ten-year Review*)², établie à partir de nombreux faits publiés ainsi que de consultations régionales et de contributions écrites émanant de l'ensemble des parties prenantes.

6. Les rapports énumérés ci-après ont également été soumis à l'Assemblée générale :

- a) « Vers des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable », déclaration finale de la conférence organisée par l'UNESCO, en février 2013³ ;
- b) Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI ;
- c) Vision pour le SMSI au cours de l'après-2015.

7. Au terme d'un long processus préparatoire multipartite, ces deux derniers rapports ont été adoptés à la réunion de haut niveau SMSI+10, organisée par l'UIT en juin 2014⁴. Également en juin 2014, le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement a publié un rapport final sur les résultats obtenus, les problèmes rencontrés et la voie à suivre dans la mise en œuvre des orientations du SMSI (*Final WSIS Targets Review: Achievements, Challenges and the Way Forward*)⁵.

8. L'Assemblée générale a décidé d'organiser une autre réunion de haut niveau sur la société de l'information en 2025, à laquelle participeraient toutes les parties prenantes, en vue de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI, de déterminer les questions qui doivent continuer de faire l'objet d'une attention prioritaire, d'examiner les moyens de remédier aux problèmes existants et nouveaux, et de contribuer à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui serait ensuite réalisé par l'Assemblée générale.

² CNUCED et Sommet mondial sur la société de l'information, 2015, disponible à l'adresse : http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3_en.pdf.

³ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/wsis/WSIS_10_Event/wsis10_outcomes_fr.pdf.

⁴ <http://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/dam/documents.html#high-level>.

⁵ http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf.

II. Principales tendances

A. L'accès aux nouvelles technologies et le fossé numérique

9. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'essor de la connectivité, de l'innovation et de l'accès aux TIC depuis la tenue du SMSI, notamment de l'expansion rapide des connexions fixes ou sans fil à large bande, de l'Internet mobile, des téléphones intelligents et des tablettes, de l'informatique en nuage et des mégadonnées. Malgré ces progrès, elle a noté avec préoccupation qu'il subsistait de grandes disparités numériques entre les pays et à l'intérieur des pays, y compris entre les hommes et les femmes, et a réaffirmé sa volonté de remédier à cette situation par des mesures destinées à améliorer la connectivité, l'accessibilité, le contenu et les capacités⁶.

10. Selon le rapport 2015 de l'UIT sur la société de l'information (*Measuring the Information Society Report 2015*), les réseaux mobiles couvrent aujourd'hui plus de 95 % de la population mondiale. Le nombre d'abonnements au cellulaire mobile est passé de 2,2 milliards en 2005 à 7,1 milliards en 2015, et celui des abonnements au large bande mobile, de 0,8 milliard en 2010 à 3,5 milliards en 2015. Cependant, les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, restent à la traîne en matière d'accès à Internet, avec seulement 6,7 % de ménages connectés, contre 81,3 % dans les pays développés. Dans de nombreux pays, il existe de grandes disparités numériques entre les zones urbaines et les zones rurales. De fait, au niveau mondial, seulement 29 % de la population rurale a accès à un réseau de troisième génération (3G), contre 89 % de la population urbaine⁷.

11. Selon les données de l'UIT, 40,8 % des internautes sont des femmes et 45,9 % sont des hommes⁸. Ce fossé numérique entre les sexes est nettement plus marqué dans les pays en développement et les pays les moins avancés que dans les pays développés. L'examen d'ensemble, dont il est rendu compte dans la résolution 70/2015 de l'Assemblée générale, a montré qu'il était étroitement lié à d'autres inégalités entre hommes et femmes. L'Assemblée générale a demandé de mettre à nouveau l'accent sur la question de la parité dans la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI, notamment par le biais de mesures qui favorisent la participation des femmes aux TIC, en tant que créatrices de contenus, employées, chefs d'entreprise, inventrices et décideuses.

12. L'Indice de développement des TIC de l'UIT regroupe des indicateurs relatifs à l'accès aux TIC, à l'utilisation des TIC et aux compétences connexes, qui permettent des comparaisons entre les pays et au fil du temps. Selon le rapport 2015 sur la société de l'information (*Measuring the Information Society Report 2015*), tous les pays pris en compte dans le calcul de cet indice ont affiché des chiffres en progression entre 2010 et 2015, bien que des disparités importantes subsistent entre eux. En tête du classement se trouvent principalement des pays développés, caractérisés par des niveaux de revenu élevés, des marchés concurrentiels et des populations qualifiées. Les pays en développement enregistrent généralement les valeurs les plus faibles, les pays les moins avancés fermant la marche. En conclusion, l'UIT estime que des mesures ciblées peuvent relever les valeurs de l'indice et permettre aux pays les moins avancés et aux pays les moins connectés de

⁶ Ibid.

⁷ UIT, 2015, *Measuring the Information Society Report 2015*, Genève, disponible à l'adresse : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2015/MISR2015-w5.pdf>.

⁸ Ibid.

comblent leurs fossés numériques et de mettre davantage les TIC au service du développement durable⁹.

B. L'évolution d'Internet

13. Internet continue d'évoluer rapidement, sur le plan des technologies, des services et de la gouvernance. L'informatique en nuage continue de proposer de nouveaux services aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'Internet des objets et des applications et des dispositifs innovants laissent présager d'une présence encore plus grande d'Internet dans les activités économiques et sociales.

14. Après que le Gouvernement des États-Unis a annoncé, en 2014, qu'il comptait confier les fonctions de l'Internet Assigned Numbers Authority à un processus multipartite indépendant, il a beaucoup été débattu de la future administration de cet organisme¹⁰. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers a constitué un groupe chargé de coordonner la transition et a élaboré des propositions et des mesures de responsabilisation, qui seront présentées au Gouvernement des États-Unis au début de l'année 2016¹¹.

15. D'autres questions relatives à la gouvernance d'Internet telles celles de la cybersécurité, de la neutralité du réseau, des droits de l'homme, de la diversité du réseau et des conséquences des nouvelles technologies et applications, ont été amplement débattues à l'occasion de plusieurs manifestations pendant l'année. On peut citer le Forum sur la gouvernance d'Internet¹², la Plateforme genevoise pour la gouvernance de l'Internet¹³, une conférence mondiale sur Internet organisée par le Gouvernement chinois¹⁴ et la publication par la Commission mondiale sur la gouvernance d'Internet d'études sur le Web invisible (« dark Web »), la cybersécurité et les droits de l'enfant en ligne¹⁵. L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers fait actuellement le bilan des nouveaux domaines génériques de premier niveau, dont plus de 750 ont été créés depuis 2013, avant d'ouvrir une autre campagne de dépôt de demandes.

16. En mars 2015, l'UNESCO a organisé à Paris une conférence sur l'avenir d'Internet, intitulée : « InterCONNECTer les ensembles : options pour l'action future »¹⁶. Elle a affirmé ses principes sur l'universalité de l'Internet, selon lesquels Internet devrait être fondé sur les droits de l'homme, ouvert, accessible à tous et régi par une gouvernance multipartite. Un projet d'étude, examiné lors de la conférence¹⁷, a été adopté à la Conférence générale de l'UNESCO en novembre, en même temps que des options pour l'action future de l'UNESCO et de ses partenaires¹⁸.

⁹ Voir la note de bas de page n° 7.

¹⁰ Administration nationale des télécommunications et de l'information, Département du commerce des États-Unis, 2014, NTIA announces intent to transition key Internet domain name functions, 14 mars, disponible à l'adresse : <https://www.ntia.doc.gov/press-release/2014/ntia-announces-intent-transition-key-internet-domain-name-functions>.

¹¹ <https://www.icann.org/stewardship>.

¹² http://www.intgovforum.org/cms/10th%20IGF%20Chairs%20Summary_Finalv2.pdf.

¹³ <http://giplatform.org/>.

¹⁴ <http://www.xinhuanet.com/english/cnleaders/2015WIC/>.

¹⁵ <https://www.ourinternet.org/>.

¹⁶ Voir <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/events/calendar-of-events/events-websites/connecting-the-dots/>.

¹⁷ UNESCO, 2015, *Des clefs pour la promotion de sociétés du savoir inclusives : accès à l'information et au savoir, liberté d'expression, respect de la vie privée et éthique sur un Internet mondial*, Paris.

¹⁸ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/crosscutting-priorities/unesco-internet-study/>.

C. La société de l'information et le programme de développement pour l'après-2015

17. Le programme de développement durable à l'horizon 2030, assorti de 17 objectifs qui forment un nouveau plan d'action international en faveur de la prospérité économique, du bien-être social et de la durabilité environnementale, a été adopté en septembre (document A/RES/70/1). Il établit que l'interconnectivité au niveau mondial et le développement des TIC pourraient être d'une grande aide pour accélérer le progrès humain, réduire le fossé numérique et créer des sociétés du savoir. L'une des cibles relevant de l'objectif 9, qui concerne l'infrastructure et l'innovation, est d'accroître nettement l'accès aux TIC et de faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. L'une des cibles relevant de l'objectif 17 est de renforcer les technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications. D'autres cibles insistent sur le rôle des TIC dans l'éducation et l'autonomisation des femmes.

18. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accent étant mis sur la contribution intersectorielle des TIC à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Le Département des affaires économiques et sociales a organisé des réunions de groupes d'experts, sur le thème de l'intégration des politiques publiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable¹⁹, en janvier 2015, et sur celui de l'édification d'une société de l'information durable et équitable²⁰, en juin 2015. Les facilitateurs chargés des grandes orientations du SMSI ont étudié les possibilités de synergies entre le SMSI et les objectifs de développement durable dans un document intitulé *WSIS-SDG Matrix: Linking WSIS Action Lines with Sustainable Development Goals*. Celui-ci a été présenté au Forum de suivi du SMSI, adopté par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et transmis à l'Assemblée générale²¹. L'importance des données massives, à la fois pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et pour l'évaluation des progrès accomplis dans leur réalisation, a été d'autant mieux établie après la publication, en 2014, du rapport *A World That Counts* par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable²².

19. En juillet, les participants à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ont approuvé le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui prévoit la création d'un mécanisme destiné au renforcement des capacités technologiques, y compris dans le domaine de l'information et de la communication, dans les pays en développement. Ce mécanisme a été inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et institué lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en septembre. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale s'est déclarée favorable à ce que les TIC fassent l'objet d'une attention particulière dans le Mécanisme de facilitation des technologies et à ce que l'on examine comment celui-ci pourrait contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI.

¹⁹ <http://www.unpan.org/Events/Conferences/tabid/94/mctl/EventDetails/ModuleID/1532/ItemID/2720/Default.aspx>.

²⁰ <http://unpan3.un.org/ws10/egm>.

²¹ http://www.itu.int/net4/ws10/sdg/Content/ws10-sdg_matrix_document.pdf.

²² Voir <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf>.

20. En janvier 2016, la Banque mondiale a publié son rapport 2016 sur le développement dans le monde, consacré aux dividendes du numérique (*World Development Report 2016 : Digital Dividends*)²³.

III. Mise en œuvre et suivi au niveau régional

A. Afrique

21. La CEA a publié une note sur les résultats du SMSI+10 et les perspectives pour l'Afrique (*WSIS+10 and Beyond : Outcomes and Perspectives for Africa*) et a ensuite organisé une réunion d'examen en avril²⁴. Dans le rapport, il était indiqué que les technologies mobiles étaient toujours plus accessibles et utilisées en Afrique, et que les commissions économiques du continent avaient fait des progrès dans l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques applicables aux TIC ainsi que dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies numériques sous-régionales. La CEA a toutefois réitéré sa crainte que le déploiement des réseaux à haut débit et l'accès à Internet ne soient restés insuffisants, limitant le développement et rendant nécessaires de nouveaux investissements dans les infrastructures et les points d'accès publics.

22. En janvier 2015, l'Union africaine a adopté la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 pour la transformation structurelle de l'Afrique, qui font du renforcement des infrastructures, y compris des TIC, un moteur de développement²⁵. En septembre, lors de sa Conférence ministérielle sur les TIC, qui s'est tenue en Éthiopie, elle a aussi adopté une déclaration sur la contribution des TIC au développement durable²⁶. Aux côtés de la CEA, l'Union africaine a apporté son concours au quatrième Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, organisé en marge de sa Conférence ministérielle²⁷. Le Gouvernement tunisien a accueilli le neuvième Forum ICT 4 All, en novembre²⁸.

B. Asie et Pacifique

23. Avec ses partenaires régionaux, dont la Banque asiatique de développement et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, la CESAP continue d'œuvrer au développement des infrastructures régionales et à la réduction des disparités numériques intrarégionales. Le projet d'autoroute de l'information de l'Asie et du Pacifique vise à améliorer la connectivité des pays en développement sans littoral de la région par le raccordement à des câbles sous-marins et le déploiement de points d'échange Internet²⁹. En décembre, en collaboration avec l'Internet Society et la Banque asiatique de développement, la CESAP a publié un rapport sur le potentiel de l'Internet en Asie centrale, en Asie du Sud, dans le

²³ Disponible à l'adresse : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2016/01/13/090224b08405ea05/2_0/Rendered/PDF/World0developm0000digital0dividends.pdf.

²⁴ http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/wsis10_and_beyond.pdf.

²⁵ http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Macroeconomy/post2015/cap-post2015_fr.pdf ; http://agenda2063.au.int/en/sites/default/files/agenda2063_popular_version_05092014_FR.pdf.

²⁶ http://www.au.int/en/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/13017-wd-04._final-fr_addis_ababa_declaration_of_au_ministers_in_charge_of_cict_sep.2015.pdf.

²⁷ <http://afigf.org/>.

²⁸ <http://www.ict4all.tn/en/>.

²⁹ <http://www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/asia-pacific-information-superhighway>.

Caucase et au-delà (*Unleashing the Potential of the Internet in Central Asia, South Asia, the Caucasus and Beyond*)³⁰.

24. Les TIC sont de plus en plus utilisées dans les systèmes d'alerte rapide pour la prévention des catastrophes naturelles et les communications d'urgence dans la région. La CESAP a publié une étude sur la résilience des infrastructures technologiques et sur leurs atouts et leurs lacunes en matière de gestion des catastrophes (*Enhancing E-resilience of ICT Infrastructure : Gaps and Opportunities in Disaster Management*)³¹. Elle a aussi établi un document de travail sur les systèmes de transports intelligents dans la région (voir <http://www.unescap.org/sites/default/files/ITS.pdf>).

C. Asie occidentale

25. La CESAO a publié son rapport biennal sur le développement de la société de l'information dans la région arabe et les domaines d'action prioritaires pour l'après-2015 (*Regional Profile of the Information Society in the Arab Region*). Ce rapport a été élaboré à partir du portail de la société de l'information pour la région de la CESAO, qui rassemble et analyse des données sur les tendances régionales à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes (<http://isper.escwa.un.org/>). Parmi les principaux sujets de préoccupation figurent le manque d'accès au haut débit, les disparités numériques entre les pays et entre les zones urbaines et les zones rurales, et la nécessité d'améliorer la contribution des TIC au développement.

26. La CESAO a axé ses travaux sur les priorités régionales, qui concernent la cybersécurité et la cybercriminalité, la sensibilisation des dirigeants politiques aux TIC, et l'utilisation des technologies spatiales et satellitaires. Elle a poursuivi ses activités de promotion des contenus et des services en ligne en langue arabe, notamment en organisant un forum sur les contenus en arabe à l'ère des grandes transformations numériques, en partenariat avec l'UIT, la Ligue des États arabes et le Gouvernement des Émirats arabes unis. Elle a aussi publié une étude sur la manière d'améliorer la qualité des contenus numériques en langue arabe (*Improving the Quality of Digital Arabic Content*) (<http://isper.escwa.un.org/>).

27. Le quatrième Forum arabe sur la gouvernance d'Internet s'est tenu au Liban, en septembre, sur le thème : « L'économie de l'Internet au service du développement durable »³².

D. Europe

28. La CEE joue un rôle central dans la facilitation du commerce grâce aux TIC. En 2015, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, dont elle assure la direction, a mis à jour les Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport et le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports, qui facilitent l'échange d'informations dans les domaines des transports, des douanes, de l'administration et du commerce³³. La CEE encourage des projets de partage de

³⁰ <http://www.unescap.org/resources/unleashing-potential-internet-central-asia-south-asia-caucasus-and-beyond>.

³¹ <http://www.unescap.org/resources/enhancing-e-resilience-ict-infrastructure-gaps-and-opportunities-disaster-management>.

³² <http://igfarab.org/En/index.jsp>.

³³ <http://www.unece.org/cefact/edifact/welcome.html> ; <http://www.unece.org/cefact/locode/welcome.html> ; renseignements fournis par la Commission économique pour l'Europe.

données sur le modèle du guichet unique, dans le but de réduire les coûts commerciaux, et s'emploie avec la CESAP à promouvoir le commerce sans papier. Elle soutient le développement des systèmes de transports intelligents, afin que les réseaux de transport et de fret gagnent en efficacité, et travaille avec des partenaires européens à l'élaboration d'un système commun de partage d'informations sur l'environnement.

29. Le Dialogue européen sur la gouvernance d'Internet, organisé chaque année, s'est tenu en Bulgarie, en juin³⁴. La Commission européenne travaille à la création de l'Observatoire mondial de la politique de l'Internet³⁵.

30. Le Conseil de l'Europe a organisé une conférence sur la liberté d'expression, en octobre³⁶, et a publié un ouvrage sur les risques encourus par les journalistes (*Journalism at Risk: Threats, Challenges and Perspectives*). À sa réunion de décembre, son comité directeur sur les médias et la société de l'information a arrêté la version définitive des recommandations du Comité des Ministres concernant la liberté d'Internet et la sécurité des journalistes ainsi qu'une nouvelle stratégie de gouvernance d'Internet pour 2016–2019³⁷. Les autres travaux menés au cours de l'année ont surtout porté sur la participation des jeunes, le traitement des données personnelles et la liberté de réunion et d'association sur Internet.

E. Amérique latine et Caraïbes

31. La CEPALC a mis en œuvre les textes issus du SMSI par le biais de ses plans d'action régionaux, dont la contribution à la coopération régionale et internationale a été récompensée en 2015 par un prix SMSI. Les participants à la cinquième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée au Mexique en août, ont examiné un rapport sur la nouvelle révolution numérique, qui marque le passage de l'Internet grand public à l'Internet industriel (*The New Digital Revolution: From the Consumer Internet to the Industrial Internet*)³⁸, ont fait le point sur l'exécution du Plan d'action pour la société de l'information et de la connaissance en Amérique latine et dans les Caraïbes et ont établi la Déclaration de Mexico. Cette déclaration porte approbation de la Stratégie numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui contient des engagements concernant l'accès et les infrastructures, l'économie numérique, l'administration en ligne, le développement durable et l'intégration, et la gouvernance.

32. L'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes³⁹ rassemble des données régionales et exploite un système d'information statistique en ligne sur les TIC. L'Observatoire régional du haut débit⁴⁰ assure le suivi des indicateurs relatifs à la diffusion, à l'accès, aux tarifs et à la vitesse des connexions. La CEPALC a publié un rapport sur la situation du haut débit en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans lequel elle fait des comparaisons entre les pays de la région et examine les enjeux stratégiques.

³⁴ <http://www.eurodig.org/archives/eurodig15/>.

³⁵ <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/global-internet-policy-observatory-gipo>.

³⁶ http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/Conf-FoE-2015/default_en.asp.

³⁷ [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/cdmsi/CDMSI\(2015\)021rev_en_abridged_report_9th_meeting.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/cdmsi/CDMSI(2015)021rev_en_abridged_report_9th_meeting.pdf).

³⁸ CEPALC, 2015, Santiago, disponible à l'adresse : http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/38767/S1500587_en.pdf;jsessionid=6654F9574A3EA06CFE3A86C3AF2B4781?sequence=1.

³⁹ <http://www.cepal.org/cgi-bin/getprod.asp?xml=/socinfo/noticias/paginas/8/44988/P44988.xml&xsl=/socinfo/tpl-i/p18f-st.xsl&base=/socinfo/tpl-i/top-bottom.xsl>.

⁴⁰ <http://www.cepal.org/socinfo/orba/>.

IV. Mise en œuvre et suivi au niveau international

A. Conseil économique et social – Assemblée générale

33. Le 22 juillet 2015, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2015/26, sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du SMSI. Il a décidé de soumettre deux documents au processus préparatoire pour l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI par l'Assemblée générale, à savoir : le résumé du débat consacré à l'examen décennal, qui s'était tenu à la dix-huitième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le rapport connexe du secrétariat de ladite commission (*Implementing WSIS Outcomes : A Ten-year Review*).

34. Outre la résolution 70/125, l'Assemblée générale a adopté, le 22 décembre 2015, la résolution 70/184 sur les TIC au service du développement. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, prévue en 2016, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, un rapport sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI qui tiennent compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

B. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

35. Ce mécanisme interinstitutions a été créé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, dans le but d'organiser la mise en œuvre des textes issus du SMSI à l'échelle du système des Nations Unies. Il a revu son programme de travail lors de sa réunion annuelle, en mai, dans le cadre de l'examen réalisé par l'Assemblée générale, et a salué les travaux entrepris par les organismes des Nations Unies en vue de renforcer les liens entre les TIC et les objectifs de développement durable⁴¹. En décembre, dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a décidé que le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information devrait poursuivre ses travaux. Celui-ci a élaboré une déclaration conjointe, destinée à l'Assemblée générale, sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI. Dans cette déclaration, il a insisté sur l'importance d'assurer la cohérence des différents objectifs et engagements mis en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies, d'exploiter le potentiel des nouvelles technologies pour promouvoir un développement durable et de parvenir à rendre les TIC accessibles à tous, à un coût abordable⁴².

C. Facilitation et coordination de la mise en œuvre entre les parties prenantes

36. Le Forum de suivi du SMSI 2015 s'est tenu à Genève (Suisse), en mai, et avait pour thème : « Innover ensemble : Les TIC au service du développement durable ». Il a été l'occasion pour les facilitateurs chargés des grandes orientations du SMSI de présenter leur « matrice SMSI-ODD », qui met en évidence les liens entre ces grandes orientations et les objectifs de développement durable⁴³. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a estimé que le Forum de suivi du SMSI était un espace dans lequel toutes les parties

⁴¹ <http://www.ungis.org/>.

⁴² http://www.ungis.org/Portals/0/documents/general/UNGIS_CEB_STATEMENT.pdf.

⁴³ <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/>.

prenantes pouvaient échanger des vues et des bonnes pratiques sur la suite à donner aux textes issus du SMSI et a considéré qu'il devait continuer d'avoir lieu chaque année.

37. L'UNESCO administre la plateforme en ligne sur les communautés du savoir du SMSI⁴⁴. L'UIT continue de s'occuper du processus d'inventaire du SMSI, y compris de sa base de données, qui recense les activités liées aux TIC et au développement⁴⁵. Chaque année, lors du Forum de suivi du SMSI, des prix sont remis pour récompenser des projets et des initiatives de premier plan, qui font avancer les objectifs du SMSI⁴⁶. Lors de la réunion de haut niveau organisée en décembre par l'Assemblée générale, l'UIT et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont organisé conjointement la remise de prix célébrant l'égalité entre hommes et femmes et sa prise en considération dans le domaine de la technologie (prix GEM-Tech)⁴⁷.

D. Société civile, entreprises et partenariats multipartites

38. Bon nombre d'activités allant dans le sens des objectifs du SMSI sont le fait du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'universités et d'instituts techniques, et de partenariats multipartites.

39. Outre qu'elles investissent dans les infrastructures et dans les services, les entreprises concluent des partenariats avec le secteur public et des organismes internationaux en vue de favoriser l'accès aux technologies et le développement d'applications, et mènent des travaux de recherche sur l'impact des TIC. L'initiative « Business Action to Support the Information Society » de la Chambre de commerce internationale collabore avec le secteur privé à la mise en œuvre des textes issus du SMSI, par exemple, en participant au Forum de suivi du SMSI et au Forum sur la gouvernance d'Internet⁴⁸. La Global System for Mobile Communications Association, qui représente les entreprises de téléphonie mobile, a publié des rapports sur l'élaboration des contenus locaux et le fossé numérique entre hommes et femmes⁴⁹.

40. Les organisations de la société civile ont continué d'appeler l'attention sur les questions de l'accès, du développement et des droits dans la société de l'information. L'Association pour le progrès des communications est l'une des nombreuses organisations qui s'occupent des TIC, des questions relatives au développement et aux droits, et de la gouvernance d'Internet. En 2015, avec l'Institut humaniste pour la coopération avec les pays en développement, elle a publié un rapport mondial sur la société de l'information, centré sur les droits sexuels et Internet (*Global Information Society Watch 2105 : Sexual Rights and the Internet*)⁵⁰. Au cours de l'année, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques a axé ses travaux sur l'ouverture au public et les aspects culturels de la société de l'information, tandis que End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes International s'est intéressé aux droits et à la protection des enfants.

⁴⁴ <http://www.wsis-community.org/>.

⁴⁵ <http://www.itu.int/net4/wsis/stocktaking/en>.

⁴⁶ http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2015/18-fr.aspx#.Vuwon0aBpEA.

⁴⁷ <http://www.itu.int/en/action/women/gem/Pages/award-2015.aspx>.

⁴⁸ <http://www.iccwbo.org/advocacy-codes-and-rules/basis/>.

⁴⁹ <http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2015/07/150709-asia-local-content-final.pdf> ; http://www.gsma.com/connectedwomen/wp-content/uploads/2015/02/GSM0001_02252015_GSMARreport_FINAL-WEB-spreads.pdf.

⁵⁰ <http://www.giswatch.org/2015-sexual-rights-and-internet>.

41. L'Internet Society a porté son attention sur les mesures visant à promouvoir l'accès universel à Internet et sur l'évolution de la relation entre la gouvernance d'Internet et le développement durable. En 2015, elle a consacré son rapport mondial sur Internet à l'évolution des technologies mobiles et au développement d'Internet (*Global Internet Report 2015 : Mobile Evolution and the Development of the Internet*).

E. Facilitation des grandes orientations et aperçu des activités mises en œuvre par des organismes des Nations Unies

1. Mise en œuvre des grandes orientations

a) Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)

42. La contribution des TIC au développement figure au programme de travail des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations multilatérales, des institutions financières internationales et d'autres parties prenantes. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a réaffirmé son attachement aux valeurs et aux principes de coopération et de dialogue entre les diverses parties prenantes aux fins de la mise en œuvre des textes issus du SMSI.

43. La relation entre les textes issus du SMSI et les objectifs de développement durable a fait l'objet d'une grande attention. En 2015, la réunion de facilitation de la grande orientation C1 a porté sur la contribution des TIC au développement durable⁵¹. En juin, à New York, le Département des affaires économiques et sociales a organisé une réunion d'experts sur le thème de l'édification d'une société de l'information durable et équitable, qui a aidé l'Assemblée générale dans son examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI⁵².

b) Infrastructures de l'information et de la communication (C2)

44. L'UIT travaille aux côtés des gouvernements et du secteur privé à l'élaboration de normes et de règlements internationaux en matière de télécommunications et de spectre radio, et à la définition de stratégies nationales en faveur du haut débit. En 2015, ses travaux ont surtout été consacrés au passage à la radiodiffusion numérique, qui doit libérer de l'espace sur le spectre pour d'autres applications, et à l'élaboration de normes sur l'informatique en nuage et l'Internet des objets⁵³.

45. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a reconnu que le haut débit était un facteur essentiel du développement durable. L'UIT et l'UNESCO coordonnent la Commission du haut débit, qui réunit de hauts représentants des organisations internationales, des pouvoirs publics et du secteur privé, dans le but de promouvoir des mesures qui encouragent l'adoption et l'utilisation des services à haut débit. Cette commission a publié un rapport sur la situation du haut débit en 2015, qui présente le haut débit comme une composante essentielle du développement durable (*The State of Broadband 2015 : Broadband as a Foundation for Sustainable Development*)⁵⁴. En janvier, à l'occasion du Forum économique mondial, elle a aussi organisé une session extraordinaire sur la création de modèles durables de financement et d'investissement dans

⁵¹ <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/Agenda/Session/255>.

⁵² <https://publicadministration.un.org/wsis10/egm>.

⁵³ https://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2015/22.aspx.

⁵⁴ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/reports/bb-annualreport2015.pdf>.

l'optique d'un déploiement mondial des réseaux à haut débit⁵⁵. Elle a copublié avec la société Ericsson un rapport sur les possibilités offertes par le haut débit aux fins de la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 (*Means of Transformation : Harnessing Broadband for the Post-2015 Development Agenda*)⁵⁶. En septembre, elle est devenue la Commission du haut débit au service du développement durable⁵⁷.

46. En octobre, l'OCDE a publié un rapport intitulé *Data-Driven Innovation : Big Data for Growth and Well-Being*, qui mettait en évidence l'influence de plus en plus grande de l'analyse de données sur l'innovation et la croissance⁵⁸.

c) *Accès à l'information et au savoir (C3)*

47. L'UNESCO a continué d'insister sur l'intérêt de construire des sociétés du savoir ouvertes à tous, dans lesquelles l'accès à l'information sert à acquérir des connaissances qui permettront de contribuer à un développement durable. Au cours de l'année, l'UNESCO a élaboré et publié des principes directeurs concernant le libre accès, les ressources éducatives libres et l'éducation aux médias, et a organisé des conférences sur les liens entre les TIC, les jeunes et les personnes handicapées.

48. Les points d'accès public continuent de jouer un grand rôle dans l'accès à l'information et aux services. L'UPU a publié un rapport intitulé *Évaluation du développement des services électroniques postaux*⁵⁹ et a lancé, en partenariat avec le Fonds international de développement agricole, l'initiative relative aux services financiers postaux en Afrique, qui doit faciliter les envois de fonds. La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques a collaboré avec d'autres parties prenantes à la promotion de l'accès à Internet par l'intermédiaire des bibliothèques et d'autres services publics.

49. L'accès à la recherche et à l'information scientifiques constitue une priorité au titre de cette grande orientation. L'OMS, la FAO, le PNUE et l'OMPI ont uni leurs efforts dans le cadre du programme « Research4Life », qui offre aux pays en développement un accès préférentiel à des revues à comité de lecture sur la recherche scientifique, la santé, l'agriculture et l'environnement⁶⁰. L'OCDE a publié un rapport sur l'impact économique de la propriété intellectuelle⁶¹.

d) *Renforcement des capacités (C4)*

50. Les pays en développement ne pourront pas tirer avantage de l'innovation technologique, d'un point de vue social et économique, si l'éducation et le renforcement des capacités sont négligés. Des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont organisé bon nombre de conférences, d'ateliers et de réunions de formation pendant l'année dans le but de développer les compétences des décideurs, des professionnels et des utilisateurs des TIC. La réunion de facilitation des grandes orientations C4 et C7 (apprentissage en ligne) du SMSI a porté sur la généralisation de l'acquisition de compétences en ligne⁶².

⁵⁵ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/publications/bb-davos-report-2015.pdf>.

⁵⁶ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/reports/TF-Post2015-advocacy-2014.pdf>.

⁵⁷ http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2015/38.aspx#.VnpuI_2uuUk.

⁵⁸ <http://www.oecd.org/sti/data-driven-innovation-9789264229358-en.htm>.

⁵⁹ http://www.upu.int/uploads/tx_sbdownloader/studyPostalEservicesEn.pdf.

⁶⁰ <http://www.research4life.org>.

⁶¹ OCDE, 2015, *Enquiries into Intellectual Property's Economic Impact : Chapter 1–Synthesis Report*, 10 août, disponible à l'adresse : [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DSTI/ICCP\(2014\)17/CHAP1/FINAL&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DSTI/ICCP(2014)17/CHAP1/FINAL&docLanguage=En).

⁶² <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/Agenda/Session/208>.

51. L'UIT a réorganisé ses centres d'excellence, qui font partager leur savoir-faire et contribuent au renforcement des capacités dans les domaines des télécommunications et des TIC, en mettant en place de nouveaux modes de formation et en arrêtant la version définition de son programme de formation à la gestion du spectre⁶³. Appuyée par des partenaires tels que la Commission de l'Union africaine, l'Internet Society s'est employée à renforcer les capacités techniques – par exemple, avec la création de points d'échange Internet et le déploiement du Protocole Internet version 6.

e) *Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)*

52. Institué par l'Assemblée générale, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale a évalué les menaces, existantes ou naissantes, que les TIC font peser sur la sécurité. Il a réaffirmé qu'il était dans l'intérêt de tous les États d'encourager l'utilisation des TIC à des fins pacifiques et de prévenir les conflits résultant de leur utilisation⁶⁴.

53. Le Programme mondial de cybersécurité, dirigé par l'UIT, offre un cadre de coordination des besoins juridiques, techniques, organisationnels et éducatifs partout dans le monde⁶⁵. Des équipes nationales d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique ont été créées dans de nombreux pays, souvent avec l'appui technique de l'UIT et du Forum des équipes de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique⁶⁶. En avril, l'UIT et le cabinet ABI Research ont publié le rapport « Indice de cybersécurité dans le monde et profils de cyber bien-être », qui couvre 196 pays⁶⁷.

54. L'Internet Society a mis en évidence la responsabilité collective des parties prenantes dans la sécurité d'Internet, dans son rapport intitulé *Collaborative Security: An Approach to Tackling Internet Security Issues*, et l'OCDE a publié *La gestion du risque de sécurité numérique pour la prospérité économique et sociale: Recommandation de l'OCDE et document d'accompagnement*⁶⁸. Le Forum sur la gouvernance d'Internet s'est intéressé aux courriels indésirables et aux équipes d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique⁶⁹.

55. La CESAO a publié des recommandations en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité dans la région arabe (*Policy Recommendations on Cybersafety and Combating Cybercrime in the Arab Region*), qui proposent une analyse de la situation dans la région et insistent sur la nécessité d'élaborer des stratégies nationales, de mener des campagnes d'information, de conclure des partenariats public-privé et de favoriser la coopération internationale⁷⁰. Le Conseil de l'Europe a continué de promouvoir le renforcement des capacités au titre de la Convention sur la cybercriminalité⁷¹.

⁶³ http://www.itu.int/en/itu-wsis/Documents/ITUContribution/2015_ITU_Contribution_to-WSIS-Implementation.pdf, par. 245 à 255.

⁶⁴ <http://www.csistech.org/blog/2015/8/27/un-publishes-latest-report-of-the-group-of-government-experts>.

⁶⁵ <http://www.itu.int/en/action/cybersecurity/Pages/gca.aspx>.

⁶⁶ <http://www.first.org/>.

⁶⁷ https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/str/D-STR-SECU-2015-PDF-F.pdf.

⁶⁸ <http://www.oecd.org/fr/publications/la-gestion-du-risque-de-securite-numerique-pour-la-prosperte-economique-et-sociale-9789264246089-fr.htm>.

⁶⁹ <http://www.intgovforum.org/cms/best-practice-forums/2015-bpf-outs>.

⁷⁰ http://www.escwa.un.org/information/publications/edit/upload/E_ESCWA_TDD_15_1_SUMMARY_E.pdf.

⁷¹ http://www.coe.int/t/DGHL/cooperation/economiccrime/cybercrime/default_en.asp.

56. L'impact d'Internet sur les enfants reste une source de préoccupations auxquelles l'ensemble des parties prenantes cherche à remédier, par le biais du Programme mondial de cybersécurité et d'autres initiatives. L'UNICEF a mis en place un programme mondial visant à renforcer les moyens de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

57. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale s'est déclarée favorable à l'instauration d'une culture de la cybersécurité à l'échelle mondiale, qui associe toutes les parties prenantes, et a salué les initiatives qui avaient été engagées, notamment par l'UIT, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

f) *Environnement propice (C6)*

58. Le Colloque mondial des régulateurs, organisé chaque année par l'UIT, s'est tenu au Gabon en juin⁷² et a porté sur les possibilités d'investissement et les problèmes de financement liés au déploiement du réseau et sur les applications de partage des connaissances susceptibles de réduire les disparités numériques. Les participants ont adopté des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière de réglementation de la quatrième génération⁷³, sujet auquel l'UIT a également consacré son rapport 2015 sur les tendances des réformes dans les télécommunications (*Trends in Telecommunication Reform 2015 : Getting Ready for the Digital Economy*)⁷⁴.

59. En novembre, l'UIT a organisé la Conférence mondiale des radiocommunications, dont les participants ont souscrit aux améliorations à apporter à la gestion du spectre radio pour accroître l'efficacité et favoriser l'innovation⁷⁵.

60. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a accordé une importance particulière à la création d'un environnement propice, en particulier, au recensement et à l'application de pratiques optimales ou nouvelles dans les domaines de l'éducation, de l'innovation et de l'investissement⁷⁶. L'UIT a réalisé une étude sur les environnements réglementaires et a créé un outil de suivi de la réglementation des TIC afin de mettre en évidence les changements de pratiques⁷⁷.

g) *Applications des TIC (C7)*

Administration en ligne

61. L'importance de l'administration en ligne et des services publics numériques est de plus en plus unanimement admise. L'étude biennale des Nations Unies sur l'administration en ligne, établie par le Département des affaires économiques et sociales, montre que les TIC sont de plus en plus présentes dans la gestion du secteur public, les services et la participation des citoyens, au point d'appuyer la prise de décisions gouvernementales. Des consultations sur les modalités de l'étude 2016, qui portera sur la contribution de l'administration en ligne au développement durable, se sont tenues en 2015.

62. Les questions de la participation des citoyens et de l'administration ouverte ont fait l'objet d'une attention accrue. L'outil de mesure et d'évaluation de l'informatisation des services administratifs (METER)⁷⁸ du Département des affaires économiques et sociales

⁷² <http://www.itu.int/fr/newsroom/gsr-15/Pages/default.aspx>.

⁷³ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Pages/Trends/Trends-Special%20Edition.aspx>.

⁷⁴ http://www.itu.int/en/publications/Documents/Trends2015-short-version_pass-e374681.pdf.

⁷⁵ <http://www.itu.int/fr/ITU-R/conferences/wrc/2015/Pages/default.aspx>.

⁷⁶ <http://workspace.unpan.org/sites/Internet/Documents/UNPAN95735.pdf>.

⁷⁷ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/tracker/Pages/default.aspx>.

⁷⁸ <https://publicadministration.un.org/fr/Capacity-Building/Tools/METER>.

fournit des moyens d'information aux pouvoirs publics. Le Département des affaires économiques et sociales a poursuivi ses activités en faveur de la participation des citoyens, dont l'élaboration d'une méthode d'évaluation des données publiques en libre accès.

Commerce électronique

63. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a reconnu que l'économie numérique constituait une part importante et croissante de l'économie mondiale. Les activités menées en 2015 au titre de la grande orientation relative au commerce électronique ont avant tout visé à ce que l'objectif d'un commerce électronique durable et ouvert à tous, l'adéquation des technologies et les besoins locaux soient pris en considération dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement a tenu des consultations sur la manière de mesurer le commerce international des TIC et sur les services fondés sur les TIC à l'appui du programme.

64. Dans son *Rapport 2015 sur l'économie de l'information : Libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement*⁷⁹, la CNUCED a présenté un indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur, destiné à être mis à jour chaque année, qui permet de comparer les pays en fonction de leur état de préparation au commerce électronique. Elle a aussi mis en service une base de données mondiales sur les cadres légaux et réglementaires applicables aux transactions électroniques, à la cybercriminalité, à la protection des données et aux droits des consommateurs⁸⁰.

65. L'ITC s'est intéressé aux obstacles à l'accès aux marchés numériques mondiaux pour les petites et moyennes entreprises africaines. Il a réfléchi à la manière dont celles-ci pourraient renforcer leurs capacités et aux programmes susceptibles de répondre à leurs besoins. L'UPU a organisé une série de conférences régionales sur le commerce électronique ainsi qu'une réunion d'experts sur les lois et les règlements applicables au commerce électronique. La CEPALC a publié, avec Telefónica et d'autres partenaires, un rapport sur l'écosystème numérique et l'économie en Amérique latine (*The Digital Ecosystem and Economy in Latin America*)⁸¹.

66. À la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2015, les participants sont convenus de poursuivre les travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique et de proroger le moratoire concernant l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques⁸². Un accord a également été conclu en juillet 2015 en vue d'étendre l'application de l'Accord sur les technologies de l'information à un plus large éventail de produits des TIC.

Apprentissage en ligne

67. L'éducation et les TIC sont devenues de plus en plus interconnectées. Les TIC sont maintenant largement utilisées dans les établissements scolaires, à la fois pour des raisons administratives et pédagogiques, et la formation à ces technologies occupe une place de plus en plus grande dans les programmes d'études qui doivent préparer les jeunes aux mondes de l'emploi et de l'entreprise.

68. Au titre de cette grande orientation, une attention particulière a été portée aux ressources éducatives libres et aux logiciels libres destinés aux enseignants et aux apprenants.

⁷⁹ http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/ier2015_fr.pdf.

⁸⁰ http://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and ICTs/ICT4D-Legislation/eCom-Global-Legislation.aspx.

⁸¹ <http://en.fundaciontelefonica.com/publications/publication-details/itempubli/439/>.

⁸² https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc10_f/mc10_f.htm.

69. L'UNESCO a continué de promouvoir la formation professionnelle aux nouvelles technologies par le biais de son référentiel de compétences pour les enseignants dans le domaine des TIC⁸³, d'inciter à la prise en considération de ces technologies dans les programmes nationaux et mondiaux relevant des objectifs de l'initiative « Éducation pour tous » et de recommander l'utilisation des TIC dans les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation.

Cybersanté

70. L'OMS joue un rôle de premier plan pour ce qui est de surveiller et de faciliter les progrès de la cybersanté dans le système des Nations Unies. En 2015, son observatoire mondial de la cybersanté a procédé à la dernière d'une série d'études mondiales, faisant le point sur la cybersanté dans 125 pays. Il en ressortait que des progrès encourageants avaient été faits, mais que l'effort devrait être maintenu en vue de consolider l'acquis et de renforcer les politiques et les capacités. Entre 2009 et 2015, le nombre de pays dotés d'une stratégie nationale de cybersanté est passé de 55 à 116. Un rapport détaillé sur l'étude de 2015 sera publié en mai 2016.

71. Organisée pendant le Forum de suivi du SMSI, la réunion de facilitation de la grande orientation relative à la cybersanté a porté sur la réintégration du « public » dans la santé publique, notamment par le recours aux médias sociaux⁸⁴. Récemment, des épidémies, des catastrophes naturelles et des conflits ont démontré l'importance des TIC dans les dispositifs mondiaux d'intervention d'urgence et d'aide humanitaire. L'OMS souligne que les TIC permettent de communiquer et de cartographier sans délai les données relatives à la situation locale, de partager l'information de manière rapide et sécurisée, d'informer le public et de mettre en relation les communautés sinistrées avec les services d'urgence de première ligne.

Cybertravail

72. Dans son rapport sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI (*Implementing WSIS Outcomes*), la Commission de la science et de la technique au service du développement a montré que les TIC, en étant à la fois à l'origine de la création et de la suppression de postes, et en rendant possibles de nouvelles habitudes et formes de travail, avaient un effet mitigé sur l'emploi⁸⁵. Les débats sur cette question se sont intensifiés, portant plus particulièrement sur les innovations, notamment le développement de l'automatisation et l'utilisation future de l'intelligence artificielle. Des migrations d'emplois importantes ont été observées entre les pays, notamment du fait des pratiques d'externalisation des pays développés dans les pays en développement, et le télétravail a gagné du terrain. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a reconnu que les TIC avaient donné naissance à une nouvelle génération d'entreprises, d'inventeurs et d'emplois, en les transformant et en rendant certains obsolètes.

73. En décembre, la CNUCED et l'OIT ont publié une étude statistique mondiale sur la répartition des emplois dans les TIC selon le sexe (*Global Assessment of Sex-Disaggregated ICT Employment Statistics*)⁸⁶.

⁸³ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/icts/teacher-education/unesco-ict-competency-framework-for-teachers/>.

⁸⁴ <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/Agenda/Session/233>.

⁸⁵ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2015d3_en.pdf, p. 107 et 108.

⁸⁶ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d04_en.pdf.

Cyberenvironnement

74. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a reconnu que, pour l'environnement, l'utilisation des TIC présente des avantages, qu'il convient de maximiser, mais aussi des inconvénients, qu'il convient de limiter. L'Initiative mondiale du secteur des TIC en faveur de l'environnement et du développement durable, l'UIT et d'autres partenariats internationaux s'emploient à trouver comment réduire l'impact environnemental des réseaux et des appareils numériques.

75. En 2015, les participants à la Conférence des Parties à la Convention de Bâle ont adopté, à titre provisoire, des directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques.

76. Le PNUE s'est surtout intéressé à l'utilisation des TIC pour améliorer la communication et le partage d'informations sur l'environnement. Aujourd'hui, 190 pays échangent des données de recherche sur la plateforme « Le PNUE en direct », qui s'appuie sur des systèmes nationaux de notification. Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants de la CEE offre un modèle de surveillance de la pollution axé sur les TIC⁸⁷.

77. Les TIC servent de plus en plus à la collecte et au partage d'informations météorologiques et environnementales. L'OMM permet la diffusion d'informations entre les pays, tandis que son Système mondial intégré d'observation s'emploie à améliorer les données météorologiques et climatiques. Les capacités d'alerte et de préparation aux catastrophes sont actuellement renforcées en Afrique et dans le Pacifique grâce à un projet expérimental de prévention des phénomènes météorologiques extrêmes.

Cyberagriculture

78. En ce qui concerne la cyberagriculture, le suivi du SMSI est assuré par la Communauté d'e-agriculture, qui encourage le partage des connaissances, la constitution de réseaux et la collaboration en matière de recherche et de mise en œuvre de programmes⁸⁸. En décembre 2015, cette communauté comptait plus de 13 000 participants, issus de plus de 170 pays, parmi lesquels figuraient des acteurs du développement, des décideurs, des représentants d'organisations agricoles, des chercheurs et des spécialistes des TIC appliquées à l'agriculture et au développement rural.

79. Avant le Forum de suivi du SMSI 2015, la FAO a procédé à une étude sur la qualité des résultats et les besoins futurs de la Communauté d'e-agriculture, compte tenu du développement rapide des TIC. Les conclusions ont été publiées dans un rapport d'examen décennal de la cyberagriculture (*E-agriculture 10-Year Review Report*)⁸⁹. Dans ce rapport, la FAO recense les problèmes et fait des recommandations concernant les contenus, le développement des capacités, le genre et la diversité, les partenariats, les technologies et la durabilité économique, sociale et environnementale.

80. La FAO et l'UIT ont continué d'encourager l'élaboration de stratégies nationales de cyberagriculture.

Cyberscience

81. Une plus grande attention a été accordée au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans le développement durable – qu'illustre notamment la possibilité offerte par les données massives de mieux comprendre les besoins et d'améliorer la

⁸⁷ <http://www.unece.org/env/pp/prtr.html>.

⁸⁸ <http://e-agriculture.org/e-agriculture>.

⁸⁹ <http://www.fao.org/3/a-i4605e.pdf>.

planification du développement. Dans son rapport 2015 sur la science (*Science Report : Towards 2030*), l'UNESCO a insisté sur l'importance des TIC, du partage des données et de la participation des citoyens⁹⁰. En mai, le Conseil scientifique consultatif du Secrétaire général de l'ONU a fait des recommandations en vue de mieux coordonner la collecte de données et de réduire le fossé entre les pays en matière d'accès aux données⁹¹.

82. La réunion de facilitation de la grande orientation relative à la cyberscience a été consacrée aux solutions libres et à la création de sociétés du savoir ouvertes à tous. L'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies contribuent à la mise en libre accès de revues et de travaux de recherche scientifiques dans le cadre du programme « Research4Life »⁹².

83. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale s'est déclarée favorable à ce que les TIC fassent l'objet d'une attention particulière dans le Mécanisme de facilitation des technologies, institué lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

h) Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)

84. L'UNESCO a continué d'intégrer la mise en œuvre des textes issus du SMSI dans ses travaux sur la diversité culturelle et linguistique, la protection et la promotion du patrimoine numérique et l'aide aux industries créatives. En mai, lors du Forum de suivi du SMSI, elle a organisé une réunion-débat sur la culture et les TIC en tant que facteurs du développement durable⁹³.

85. La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ainsi que d'autres organisations de la société civile ont souligné l'importance des questions culturelles, y compris du patrimoine numérique, dans le cadre de l'examen décennal du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Conseil de l'Europe a établi un projet de recommandation sur l'Internet des citoyens, qui met l'accent sur la modernisation des institutions culturelles⁹⁴. Les acteurs de l'Internet, dont l'UIT, l'UNESCO et l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, ont continué de progresser sur la voie de l'Internet multilingue, tirant parti de l'introduction des noms de domaines internationalisés de premier niveau, dont le nombre atteignait 113 à la fin de 2015⁹⁵.

86. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a reconnu que les TIC servaient de plus en plus à promouvoir la diversité culturelle et les secteurs culturels et créatifs.

i) Médias (C9)

87. Les TIC ont créé de nouveaux modes d'obtention et de diffusion de l'information, ont permis la diversification des sources d'information, notamment par le biais du journalisme citoyen et de l'externalisation ouverte des contenus audio et vidéo, et ont modifié le mode de fonctionnement des organes de presse – faisant encore évoluer la relation entre médias traditionnels et nouvelles technologies. L'UNESCO a analysé ces questions lors de sa conférence « InterCONNECTer les ensembles » (en mars 2015) et dans son étude sur Internet.

⁹⁰ <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002354/235406e.pdf>.

⁹¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/?page=view&nr=1387&type=13&menu=1634>.

⁹² <http://www.research4life.org/>.

⁹³ <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/Agenda/Session/261>.

⁹⁴ [https://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/CDCPP-\(2015\)8_FR-Internet-citoyens.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/digitisation/CDCPP-(2015)8_FR-Internet-citoyens.pdf).

⁹⁵ Renseignements fournis par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

88. L'UNESCO a poursuivi ses activités en faveur de la liberté des médias, privilégiant celles concernant l'éducation aux médias, la radiodiffusion communautaire, la sécurité des journalistes et les indicateurs d'égalité des genres dans les médias. En mai, la réunion de facilitation de cette grande orientation a porté sur l'importance de la liberté, de l'indépendance et du pluralisme des médias pour la réalisation des objectifs de développement⁹⁶. Le Conseil de l'Europe s'est également intéressé à la liberté d'expression et à la sécurité des journalistes.

89. L'UIT a continué d'accompagner le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique.

j) *Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)*

90. La conférence de l'UNESCO « InterCONNECTer les ensembles » a été l'occasion pour les parties prenantes de partager des informations et des bonnes pratiques sur des questions relatives aux droits et à l'Internet, comme celles de la sécurité et du respect de la vie privée⁹⁷. En novembre, la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé les conclusions de l'étude sur Internet, selon laquelle les priorités en matière de droits et les dimensions éthiques d'Internet sont des composantes essentielles des sociétés du savoir⁹⁸.

91. Le Conseil de l'Europe a organisé une conférence sur la liberté d'expression en octobre. Il travaille actuellement à une étude comparative du contrôle des contenus Web dans ses différents États membres.

92. Pendant l'année, la violence envers les femmes et les filles sur Internet a fait l'objet d'une attention accrue, comme il ressort du document de travail élaboré par la Commission du haut débit et d'un forum sur les pratiques optimales organisé dans le cadre du Forum sur la gouvernance d'Internet⁹⁹.

93. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a considéré que les droits de l'homme étaient au centre du projet défini lors du SMSI et que les TIC avaient démontré qu'elles pouvaient renforcer l'exercice de ces droits, y compris la liberté d'expression, de réunion et d'association. Toutefois, elle a aussi constaté avec préoccupation qu'il existait des restrictions à la liberté d'expression, au respect de la vie privée et à la sécurité des journalistes. Elle a réaffirmé que les droits dont les personnes jouissaient hors ligne devaient également être protégés en ligne.

k) *Coopération internationale et régionale (C11)*

94. Pendant l'année, les activités de coopération internationale en vue de la mise en œuvre des textes issus du SMSI ont principalement concerné l'examen d'ensemble. Le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu des consultations régionales en préparation de l'examen décennal. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a adressé à l'Assemblée générale une déclaration conjointe sur l'examen d'ensemble¹⁰⁰.

95. Il a aussi été beaucoup question de la relation entre les textes issus du SMSI et d'autres processus et résultats du système des Nations Unies – en particulier, ceux du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour

⁹⁶ <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2015/Agenda/Session/206>.

⁹⁷ http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/outcome_document.pdf.

⁹⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002325/232564F.pdf> ; A/RES/70/125.

⁹⁹ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/reports/bb-wg-gender-discussionpaper2015-executive-summary.pdf> ; <http://www.intgovforum.org/cms/documents/best-practice-forums/623-bpf-online-abuse-and-gbv-against-women/file>.

¹⁰⁰ http://www.ungis.org/Portals/0/documents/general/UNGIS_CEB_STATEMENT.pdf.

l'après-2015, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

96. En janvier 2016, lors de la réunion du groupe intersessions pour la période 2015-2016, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné deux thèmes : « Infrastructures et villes intelligentes » et « Analyse prévisionnelle et développement numérique »¹⁰¹.

2. Questions thématiques

a) Mécanismes de financement

97. L'investissement privé est resté la principale source de financement du secteur des TIC. Les recettes du sous-secteur des télécommunications contribuent pour plus de 2,5 % au produit intérieur brut mondial, dont les pays en développement représentent plus de 25 %¹⁰². Des partenariats public-privé sont venus compléter de manière appréciable les différentes initiatives d'investissement en faveur des infrastructures et des services dans les pays en développement. Les institutions financières internationales ont aussi beaucoup investi dans les infrastructures.

98. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'augmentation des investissements publics et privés dans les TIC depuis le SMSI. Elle a estimé que des investissements durables et plus importants devraient être faits dans les infrastructures et les services, le renforcement des capacités, la recherche-développement, et le transfert de technologie, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, dans le cadre établi par le Programme d'action d'Addis-Abeba.

b) Gouvernance d'Internet

Renforcement de la coopération

99. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information invitait à renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités pour ce qui est des questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet, mais pas des questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales¹⁰³. Depuis le SMSI, un certain nombre d'initiatives ont été engagées dans le but de renforcer la coopération. Un document recensant les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (*Mapping of international Internet public policy issues*) a été présenté à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa dix-huitième session¹⁰⁴.

100. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a demandé de poursuivre le dialogue sur la question du renforcement de la coopération. Elle a prié le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de créer, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis. Ce groupe de travail,

¹⁰¹ <http://unctad.org/en/Pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=941>.

¹⁰² CNUCED, 2015, *Implementing WSIS Outcomes : A Ten-year Review*, New York et Genève, disponible à l'adresse : http://unctad.org/en/publicationslibrary/dflstict2015d3_en.pdf.

¹⁰³ <http://www.itu.int/net/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>, par. 69 à 71.

¹⁰⁴ http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/ecn162015crp2_en.pdf.

qui devrait être constitué en juillet 2016 au plus tard, veillerait à associer toutes les parties prenantes, compte tenu de la diversité de leurs vues et de leurs domaines de compétences.

Forum sur la gouvernance d'Internet

101. La dixième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance d'Internet s'est tenue à João Pessoa (Brésil), du 10 au 13 novembre 2015, sur le thème : « L'évolution de la gouvernance d'Internet : Rendre possible le développement durable ». Le forum, qui proposait plus de 150 ateliers de travail et réunions thématiques, a rassemblé plus de 2 400 personnes. Il était également possible d'y participer en ligne par le biais de 50 plateformes à distance.

102. Le Groupe consultatif multipartite du Forum sur la gouvernance d'Internet a continué d'appliquer les recommandations qui avaient été faites par le Groupe de travail de la Commission chargé d'examiner les améliorations à apporter au Forum¹⁰⁵, en innovant pour accroître la participation et produire des résultats tangibles. Les travaux intersessions ont permis d'établir la voie à suivre pour connecter le prochain milliard de personnes¹⁰⁶. Plusieurs rapports du Forum sur les pratiques optimales ont été examinés. Ils étaient consacrés à la réglementation applicable aux communications indésirables, aux violences sexistes en ligne, à l'adoption du Protocole Internet version 6, aux équipes d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique, aux points d'échange Internet et à la participation multipartite. Les sessions plénières du Forum ont apporté leur contribution à l'examen décennal. Elles avaient pour thèmes : l'économie de l'Internet et le développement durable ; la voie à suivre pour connecter le prochain milliard de personnes ; le renforcement de la cybersécurité et de la confiance dans les technologies numériques ; les services « non décomptés » (zero rating) ; la relation entre les droits de l'homme, l'accessibilité et la gouvernance d'Internet ; et l'évolution de l'écosystème de gouvernance d'Internet à l'issue de l'initiative NETmundial¹⁰⁷.

103. Le nombre de forums nationaux et régionaux sur la gouvernance d'Internet a encore augmenté, passant à plus de 40 en 2015.

104. À sa réunion de haut niveau, qui s'est tenue en décembre, l'Assemblée générale a décidé de prolonger pour une nouvelle période de dix ans le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet et a considéré que, au cours de cette période, le Forum sur la gouvernance d'Internet devrait continuer d'améliorer ses méthodes de travail et faire participer de plus en plus d'acteurs issus des pays en développement (document A/RES/70/125). La onzième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet se tiendra au Mexique en 2016.

Mesure de la contribution des TIC au développement

105. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement repose sur la collaboration de 14 organismes des Nations Unies et autres entités, intéressés par la collecte et l'analyse de données concernant la mise en œuvre des textes issus du SMSI et les TIC au service du développement¹⁰⁸. En février, il a présenté une proposition sur la relation entre les TIC et la mesure du développement durable, à la réunion d'un groupe

¹⁰⁵ <http://www.unctad.info/en/CstdWG/>.

¹⁰⁶ <http://www.intgovforum.org/cms/FinalSynthesisPolicyOptionsForConnectingTheNextBillion.pdf>.

¹⁰⁷ <http://www.intgovforum.org/cms/igf2015-main-sessions> ; http://www.intgovforum.org/cms/10th%20IGF%20Chairs%20Summary_Finalv2.pdf.

¹⁰⁸ Banque mondiale, CEA, CEPALC, CESA, CESAP, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, Eurostat, Institut de statistique de l'UNESCO, OCDE, OIT, PNUE/Convention de Bâle, UIT, Université des Nations Unies. Voir <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx>.

d'experts des Nations Unies consacrée aux indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁰⁹. Les travaux visant à établir les modalités d'évaluation de la réalisation des objectifs de développement durable prendront fin en 2016.

106. L'UIT gère la base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui comprend plus d'une centaine d'indicateurs de plus de 200 pays¹¹⁰. En novembre, l'UIT a publié son rapport annuel sur la société de l'information (*Measuring the Information Society*), qui renseignait sur les tendances de l'indice de développement des TIC au cours des cinq dernières années, à l'aide de données sur l'accès aux TIC, leur utilisation et les compétences connexes¹¹¹. Le rapport rendait également compte de l'évolution du panier des prix des TIC et examinait les conséquences de l'Internet des objets sur l'analyse des données relatives au développement.

107. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité, au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'élargir considérablement l'accès aux TIC et d'assurer un accès universel et abordable à Internet d'ici à 2020. Elle s'est félicitée des objectifs relatifs à la connectivité et à d'autres aspects du développement des TIC qui ont été définis dans le Programme Connect 2020, adopté en 2014 à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT – en particulier, de l'objectif visant à compter 60 % d'internautes dans la population mondiale d'ici à 2020¹¹². En 2015, l'UIT a élaboré de nouveaux moyens de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme Connect 2020 en matière de croissance, d'intégration, de durabilité, d'innovation et de partenariat, en prêtant une attention particulière aux pays en développement et aux pays les moins avancés¹¹³.

108. Il a été beaucoup question de mieux évaluer le fossé numérique, notamment entre les hommes et les femmes. Cette dernière question a fait l'objet d'études de la part de la CNUCED et de l'OIT¹¹⁴, de l'UIT¹¹⁵ et de la Global System for Mobile Communications Association¹¹⁶.

V. Conclusion et suggestions

109. En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies, avec le soutien de toutes les parties prenantes, a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la résolution 70/125. Conjointement, ces deux documents instaurent des conditions propices à la création de synergies entre la mise en œuvre des textes issus du SMSI, l'essor de la société de l'information et l'accomplissement d'un développement durable.

110. Au cours des dix années qui se sont écoulées depuis le SMSI, les TIC se sont largement répandues. Leur nature a évolué au rythme rapide de l'innovation, ce qui s'est traduit par la création de nouveaux services, comme les médias sociaux, et par l'apparition de nouvelles modalités de connectivité et d'accès, comme l'informatique en nuage. Par voie de conséquence, elles se sont mises à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans le fonctionnement des administrations publiques et des entreprises ainsi que dans la vie des

¹⁰⁹ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/partnership/Partnership-Background-note-on-ICT-indicator-proposal-for-Expert-Group.pdf>.

¹¹⁰ <http://www.itu.int/ITU-D/ICTEYE/>.

¹¹¹ Voir note de bas de page n° 7.

¹¹² <http://www.itu.int/en/connect2020/Pages/default.aspx>.

¹¹³ Voir note de bas de page n° 7.

¹¹⁴ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d04_en.pdf.

¹¹⁵ Voir note de bas de page n° 7.

¹¹⁶ http://www.gsma.com/connectedwomen/wp-content/uploads/2015/02/GSM0001_02252015_GSMAReport_FINAL-WEB-spreads.pdf.

citoyens – en modifiant la nature de l’administration et la prestation des services publics ; en faisant naître une nouvelle typologie d’entreprises et d’emplois et en remettant en cause les formes d’entreprises et d’emplois existant de longue date ; et en donnant aux citoyens de nouvelles possibilités d’accéder à l’information, de s’exprimer et d’interagir. Ces avancées ont toutefois été accompagnées de leur lot de problèmes, au nombre desquels figurent le risque d’un creusement des inégalités du fait des disparités numériques, les menaces à la sécurité de la personne et au respect de la vie privée, et les coûts environnementaux.

111. Pendant les quinze années qui s’écouleront entre 2015 et la conclusion du Programme de développement durable à l’horizon 2030, les TIC se feront encore plus présentes, et il est probable que les données massives, l’Internet des objets et d’autres innovations dans les domaines de la technologie et des services seront à l’origine de transformations au moins aussi importantes que celles qui sont survenues depuis le SMSI. Les répercussions sur le gouvernement, l’économie et la société seront profondes. Depuis la tenue du SMSI, les faits ont montré qu’il était difficile de prévoir la nature et l’impact des innovations technologiques : bon nombre de services qui sont aujourd’hui monnaie courante n’avaient pas été envisagés en 2005.

112. L’importance croissante et l’évolution rapide de la société de l’information posent un certain nombre de problèmes, que l’Assemblée générale a mis en évidence dans son examen d’ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI. Il sera essentiel de remédier à ces problèmes aux fins de la réalisation et du suivi du programme pour l’après-2015.

113. La communauté internationale doit s’employer encore plus à édifier une société de l’information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement. Les résultats de l’examen décennal montrent combien les disparités numériques entre les pays et à l’intérieur des pays empêchent de tirer pleinement parti des avantages de la société de l’information. Plus d’efforts doivent être faits – en particulier, pour que les pays les moins avancés et les populations pauvres et marginalisées de tous les pays ne soient pas oubliés. Dans sa résolution 70/125, l’Assemblée générale insiste sur la pleine participation des femmes et des filles à la société de l’information, notamment sur l’égalité des sexes au sein de la communauté des internautes et sur la plus grande mobilisation des femmes en tant qu’employées, inventrices et décideuses. L’intégration n’est pas juste une question de connectivité, elle dépend aussi de l’accessibilité et du développement des contenus et des capacités.

114. L’ONU et les autres parties prenantes devraient s’attacher à mieux comprendre la nature de la société de l’information, en pleine évolution, et son impact sur le gouvernement, l’économie et la société. Plus d’éléments d’appréciation doivent être réunis et analysés, de manière plus systématique, afin que les décideurs disposent des informations dont ils ont besoin pour prendre les décisions appropriées, évaluer les effets de leurs choix et de leurs décisions, s’attaquer aux problèmes nouveaux qui se font jour dans des domaines comme la cybersécurité et les droits de l’homme, et tirer profit des innovations technologiques. Tout cela exige de nouvelles approches ainsi que le renforcement des capacités de collecte et d’analyse des données dans les pays en développement.

115. Il convient d’établir des relations étroites entre la société de l’information et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Plus les TIC seront présentes et performantes, plus elles contribueront à chacun des objectifs du programme, en facilitant leur réalisation grâce à de nouvelles technologies et capacités et en permettant une évaluation et un suivi plus efficaces des progrès accomplis dans l’instauration d’un développement durable grâce à la collecte et à l’analyse de données massives. Pour que la société de l’information serve pleinement le développement, ces tendances doivent être prises en considération dans les stratégies nationales et internationales de développement, notamment celles qui visent à la réalisation des objectifs de développement durable.

116. Dans son examen d'ensemble, l'Assemblée générale a reconnu que de tels défis ne pourraient être relevés qu'avec la participation, la coopération et le partenariat constants des pouvoirs publics, des entreprises, de la société civile, des organisations internationales, des techniciens et des universitaires, et des autres parties prenantes dans tous les pays. Le processus du SMSI s'est toujours caractérisé par une coopération et une mobilisation multipartites. Celles-ci seront tout aussi importantes pour aider à créer des synergies entre la société de l'information et les objectifs fondamentaux de la communauté internationale tels qu'ils sont définis dans le Programme de développement à l'horizon 2030.
